



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MARS 2013**

PRESENTS : MM. ORGEAS – BUSSIERE – TRIONE – PIGNOL – CABONI – PUECH – HUBAC – RASPUS – MURATORIO – TARRINI – FANTI – BIGOT

Mmes MANSION – TOSATO – DOMANICO – GEBELIN – CHINAPPI – BALOCCO – CONTRI – FOURNIER – BONTOUX – ALBUQUERQUE – NAISSANT – PEREZ

POUVOIRS : M. ACREMENT à Mme NAISSANT – M. CLERET à Mme BALOCCO

ABSENTS (excusés) : Mlle SAINT JEAN

* *
*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 18 février 2013.

1. Le conseil municipal a décidé, par 22 voix,

- d'une part, d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, avec prise en compte des réserves et recommandations du commissaire-enquêteur.

et

- d'autre part, de demander à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole d'approuver cette révision dans les mêmes termes.

MM. MURATORIO, TARRINI, Mme ALBUQUERQUE et M. FANTI se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas participé à l'élaboration de cette révision et qu'ils considèrent que ce projet mérite une réflexion plus approfondie.

2. Le Conseil Municipal a décidé, par 22 voix de reconduire au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- un Droit de Préemption Urbain sur la Zone U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé ce jour,

et

- un Droit de Préemption Urbain Renforcé sur la zone AU2 des Fourniers du Plan Local d'urbanisme approuvé ce jour.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à exercer le Droit de Préemption Urbain et le Droit de Préemption Urbain Renforcé que Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole pourrait lui déléguer.

MM. MURATORIO, TARRINI, FANTI et Mme ALBUQUERQUE se sont abstenus au motif qu'ils n'ont pas participé à l'élaboration de cette révision et que le Droit de Préemption Urbain est lié au projet du Plan Local d'urbanisme.

3. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'avenant N°6 au dispositif d'aide financière prévu dans le cadre de « l'opération façade ».

4. Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à solliciter de la part du Président du Conseil Général le transfert de la subvention acquise au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour les travaux d'agrandissement de la crèche, sur le projet de réhabilitation et mise aux normes des salles de classe de l'école maternelle JOLIOT-CURIE, et ceci dans les mêmes proportions voire plus que le projet initialement prévu.
5. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le programme 2013 des travaux d'amélioration des forêts communales.
Il a décidé de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour cette opération, a désigné l'O.N.F. comme Maître d'oeuvre, et a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.
6. Le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'aide financière du Conseil Général, au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (F.D.A.L.) 2013, pour le financement des travaux de rénovation du parquet du gymnase, au taux le plus élevé possible.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

✚ Deux questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la Liste Citoyenne, Laïque et Antilibérale :

- Sécurisation terrain de jeux :

Lors du Conseil Municipal du 18 février 2013, il a été précisé que la sécurisation du terrain de jeux était liée aux travaux d'extension de la crèche.

Or si les travaux de la crèche sont reportés à une date ultérieure, la mise en sécurité du terrain de jeux des enfants ne peut être retardée. Qu'est-t-il, prévu de faire dans l'immédiat pour assurer la sécurité des enfants ?

- Commémoration du 19 mars :

La Loi relative à la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie est parue le 7 décembre 2012.

La Maire sera-t-il présent à la Cérémonie organisée par l'ARAC le 19 mars 2013 ?

Quelles seraient les raisons de son absence ?

Affiché le 22 mars 2013